RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT du CHER

 **----------**

 **MAIRIE**

 **DE**

 **LA CHAPELLE-HUGON**

 **18150**

 ---------

 **☎ : 02 48 74 07 16 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

 ▤ : 02 48 74 11 20 Compte rendu sommaire du 27 octobre 2017

L’an deux mil dix sept, le vendredi 27 octobre, à dix neuf heures, leConseil Municipal de LACHAPELLE-HUGONdûment convoqué, s’est réuni à la mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-YvesGIOT.

Date de la convocation : 19 octobre 2017

Membres présents : Mesdames Martin, Simon, Ciot, Doussot, Rouchwarger

 Messieurs Giot, Mazur, Mouilleron, Declunder,

Absent excusé : M. Grèze

 Secrétaire de séance : Madame DOUSSOT Magali

Après l’accueil des conseillers(ères) et l’approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2017, le conseil municipal passe à l’ordre du jour.

**I/ DEVIS TRAVAUX EGLISE**

Le très mauvais état du toit de la sacristie est la cause d’infiltrations et donc d’une humidité croissante. Une pierre de la corniche (côté rue du Moine Hugon) est descellée, elle est poussée par la charpente fatiguée non seulement par le poids des ans mais aussi par celui de la couverture qui a fait plus que son temps. Dans l’optique d’une remise en état, Monsieur le Maire présente un premier devis au Conseil municipal s’élevant à 22 329 € ht. L a décision se fera en début 2018 pour une exécution au printemps.

**II/ DEVIS CIT (aménagement place de la mairie)**

**C**her **I**ngénierie des **T**erritoires auquel la commune adhère, a transmis un devis pour une mission d’assistance technique pour étude d’aménagements de sécurité et de la place ; le montant est de 3 864€ à régler au fur et à mesure de la réalisation des trois phases prévues.

Le Conseil Municipal valide le devis et autorise le Maire à le signer. Pour rappel, l’objectif est de profiter des travaux obligatoires d’accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite pour repenser l’aménagement du bloc mairie-école et du carrefour D920-D100.

**III/ PLUI (Plan Local d’Urbanisation Intercommunale)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de s’être fait accompagner du premier adjoint délégué également au conseil communautaire de la CdC à une réunion avec la société « Atelier Passage » pour revoir à la baisse les surfaces constructibles comme l’imposent les services de l’Etat, Etat qui exige la préservation des terres agricoles (enfin !!! pas partout…).

**IV/ INFOS DIVERSES**

* PREPARATION NOEL AINES (EES) et ENFANTS

Pour les aînés, Monsieur le Maire présente des colis plus festifs (pour personnes seules et couples) qui recueillent l’approbation de tous les membres du Conseil. Le gouter et la remise des colis auront lieu le samedi 16 décembre.

L’arbre de Noël des enfants et la fête des écoliers se tiendra le jeudi 21 décembre.

La préparation de ces manifestations est confiée aux conseillères Jocelyne CIOT, Michèle ROUCHHWARGER aidées de Nicole MARTIN. Elles pourront faire appel à 1 ou 2 autres personnes.

* L’occasion faisant le larron, le Maire propose au Conseil Municipal de profiter d’une promotion de

 25% sur l’achat de tables d’extérieur et de 28 % sur les bancs, ce qui permettrait de compléter notre stock, d’équilibrer le nombre de bancs par rapport aux tables et d’être totalement autonome lors de nos manifestations, les conseillers(ères) approuvent.

* La société Brangeon a donné son accord pour la remise en état du toit du lavoir, elle prendra ainsi à sa

charge les dégâts causés lors du ramassage des déchets ménagers le 7 septembre 2017.